

# SAINT-VIGOR LE GRAND

## CALVADOS

Tél : 02.31.92.10.23

Fax : 02.31.51.93.80

Mail : [commune.saintvigorlegrand@wanadoo.fr](mailto:commune.saintvigorlegrand@wanadoo.fr)

Saint-Vigor le Grand le 27 septembre 2013

### ARRETE MUNICIPAL PRESCRIVANT LA LUTTE CONTRE LES ABOIEMENTS DE CHIENS

#### Le Maire de la commune de SAINT-VIGOR LE GRAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-2 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 1311-1 et L 1311-2 et R 1334-30 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008 relatif à la lutte contre les nuisances sonores ;

### ARRETE :

**Article 1** : Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage sur le territoire de la commune de SAINT-VIGOR LE GRAND.

Il est interdit en particulier :

- de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés ;
- de jour comme de nuit de tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

**Article 2** : Il est interdit d'introduire, dans tous les lieux publics où ils sont tolérés, des chiens dont les aboiements sont susceptibles de troubler le repos ou la détente des personnes.

**Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 4** : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bayeux, Monsieur le Garde Champêtre de la commune, le Secrétaire Général de Mairie et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Bayeux, affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SAINT-VIGOR LE GRAND le vingt sept septembre deux mille treize.

Le Maire : Benoît FERRUT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

à la Sous-Préfecture de Bayeux le

et de la publication le

A Saint-Vigor le Grand le

30/09/2013

Claude VERRIER  
Adjoint au Maire



SOUS PREFECTURE  
DE BAYEUX

30 SEP. 2013

REÇU